

Petits risques - comparaison DKV / assurance maladie légale

REMBOURSEMENT

Que paie ?	
L'assurance maladie légale	DKV Plans A2(+) / A9(+) ¹

1. Visites et consultations

	code INAMI	honoraires	SDMG ²	DMG ²	80%
• Consultation généraliste	101076	€ 21,53	€ 16,02	€ 17,68	
• Visite généraliste	103132	€ 32,32	€ 20,01	€ 21,01	
• Urgence après 18h00	104215	€ 42,99	€ 28,05	€ 29,05	
• Weekend	104252	€ 48,48	€ 31,68	€ 32,68	
• Consultation spécialiste	102550	€ 32,31	€ 21,26	€ 26,26	

REMARQUE: Les honoraires repris ci-dessus sont des montants minimums, c.à.d. que même si le médecin demande plus, le remboursement de l'assurance maladie légale reste identique. DKV, quant à elle, remboursera toujours 80 % de l'honoraire payé.

2. Médicaments

• catégorie A	médicaments vitaux (Insuline, Depakine)	100%	80%
• catégorie B	traitement de syndromes (antibiotiques)	75%	
• catégorie C/Cs/Cx	imodium, vermoz, loratadine, ovidol	50-40-20%	
• catégorie D	médicaments antidouleurs, antidépresseurs	0%	

REMARQUE: DKV rembourse tous les médicaments (sauf médication préventive) prescrits par un médecin agréé.

3. Prestations paramédicales

KINÉSITHÉRAPIE ³			kinésithérapeute conventionné ⁴	80%
• chez le kinésithérapeute	560011	€ 19,02	€ 13,92	
• à domicile	560313	€ 19,49	€ 13,27	
SOINS INFIRMIERS ⁵			infirmier conventionné ⁴	80%
• soins d'hygiène (toilettes)	425110	€ 4,62	€ 3,47	
• traitement selon forfait:				
▪ forfait A	425272	€ 15,15	€ 11,37	
▪ forfait B	425294	€ 29,19	€ 24,82	
▪ forfait C	425316	€ 39,93	€ 33,95	

REMARQUE: DKV rembourse un nombre de séances de kinésithérapie illimité prescrites par un médecin agréé.

4. Biologie clinique

• honoraires ambulatoires	592911	€ 26,45	€ 17,75	80%
• honoraires forfaitaires	593110	€ 31,75	€ 16,08	

5. Adjuvants médicaux

• verres de lunettes, verres de contact		0% ⁶	80%
• bas à varices		0%	
• semelles orthopédiques		0% – 75%	

6. Médecine alternative

• homéopathie, chiropraxie, acupuncture, ostéopathie		0% ⁷	80% ⁸
--	--	-----------------	------------------

CARACTERISTIQUES

1. Assurabilité jusqu'à	50 ans	69 ans ⁹
2. Stage	6 mois	maladie et accident ¹⁰ : 3 mois
3. Territorialité	Pays conventionnés (E111)	Monde entier

- 1 Remboursement à 80% des prestations couvertes par la garantie.
- 2 SDMG = Sans Dossier Médical Global – DMG = Avec Dossier Médical Global
- 3 Nombre de séances de kinésithérapie limité par l'assurance maladie légale: 9 sessions pour la kiné périnatale / prescription - 18 sessions / prescription C – 60 sessions / prescription E et F.
- 4 La quote-part du patient pour infirmiers et kinésithérapeutes non-conventionnés est en moyenne de 10% à 15% plus élevée.
- 5 Soins infirmiers: honoraire extra de 50% pour soins infirmiers pendant le week-end.
- 6 Exceptions : verres de lunettes délivrées via l'assurance maladie légale et les verres avec dioptrie $\geq 8,25$ pour enfants < 12 ans et adultes + 65 ans.
- 7 Intervention limitée en fonction de l'assurance maladie légale.
- 8 Dans le cadre de l'assurance complémentaire soumise à une cotisation extra pour les médecines alternatives.
- 9 Age d'affiliation: toute personne assurable jusqu'à 69 ans.
- 10 Le stage de 3 mois est supprimé si un plan A2(+) est souscrit conjointement au plan IS(B)2000, CliniComfort ou CliniBudget ou si un plan A9(+) est souscrit en même temps qu'un plan H (même date d'effet).

Source : www.inami.be, 01/08/2008. Les montants ci-dessus sont indicatifs et n'engagent pas la compagnie.